

PR. DE MARNIX AUX ETATS-GÉNÉRAUX (20 octobre 1578).

Messieurs,

Nous avons à cest instant reçu la lettre qu'il a pleu à vos seigneuries nous escrire du jour d'hier, et pour le poinct qui concerne la communication de nostre proposition avecq les doyens et leurs membres, en forme d'arrière-conseil, y avons pourveue. La chose gist maintenant en délibération des nobles, de façon que n'aurons reponce avant le jour de demain, dont ne faudrons adviser vos seigneuries. Cependant ne cessons de besoigner à part là où il y a quelque apparence de prouffiter, touchant les articles mentionnez en vostre lettre. Nous espererions bien d'en obtenir aultres, mais y aura grande difficulté aux biens ecclésiastiques saisis, desquels, selon toute apparence, nous apercevons bien qu'ilz ne voudront donner, sinon quelques alimentations ou pensions, et des prisonniers est fort à craindre que ne voudront entendre, craignans la vengeance; toutefois, nous ferons tout extrême debvoir, supplians vos seigneuries de ce costel des wallons insister avecq toute diligence à ce qu'ilz se conforment à la raison. Car, quant à l'exercice de la religion catholique romaine, iceulx en sont contens de l'admettre, moyennant que la leur soit admise

aux aultres provinces, où elle sera demandée et ung *religionsfreid* généralement establiz, lequel nous sembleroit le pied, soubz très humble correction de vos seigneuries, et le plus seur pour les deux parties, et le plus convenable à la disposition du temps present, et le plus salutaire pour le repos général du pays; qui est l'endroit où apres nos très humbles recommandations aux bonnes graces de voz seigneuries prierons Dieu vous maintenir,

Messieurs,

En sa sainte protection et sauvegarde.

Esript à Gand, le 20 d'octobre 1578.

De vos seigneuries

*Bien humbles et affectionnez serviteurs,
Les deputez vers ceulx de Gand et par
charge d'iceulx,*

PHLE. MARNIX

A Messieurs, Messieurs représentans les
Etatz généraux des Pays-Bas.
